

Simplification du crédit d'impôt aux aidants naturels

Le système canadien actuel d'impôt sur le revenu offre trois crédits d'impôt de base qui permettent d'alléger le fardeau fiscal des personnes qui agissent à titre d'aidant naturel pour un membre de leur famille.

Les crédits d'impôt pour les aidants naturels sont conçus pour aider les personnes qui offrent du soutien à un membre de la famille à charge à faible revenu aux prises avec une déficience physique et/ou mentale. Ces crédits d'impôt sont ajustés chaque année en fonction de l'inflation; ils sont destinés à pallier les dépenses directes et non discrétionnaires engagés par les aidants naturels lorsqu'ils s'occupent d'un membre de la famille à charge. Les crédits réduisent le montant actuel d'impôt sur le revenu que vous payez lorsque vous faites le calcul de ce que vous devez en impôt sur le revenu chaque année. Ces trois crédits d'impôt ne sont pas remboursables : lorsque vous atteignez le point où vous ne payez pas d'impôt sur le revenu pour une année donnée, le solde d'un crédit d'impôt non remboursable est donc perdu.

Chaque province et territoire au Canada peut offrir un complément aux montants accordés par le gouvernement fédéral ou ajouter ses propres crédits d'impôt. Dans ce dernier cas, ils doivent à tout le moins offrir les mêmes crédits de base que ceux offerts par le gouvernement fédéral. La réglementation concernant les crédits d'impôt aux aidants naturels est très complexe aux yeux de plusieurs. C'est pourquoi le gouvernement fédéral espère en réduire la complexité par un nouveau système de crédit d'impôt aux aidants naturels, comme indiqué dans le budget fédéral de 2017.

Le nouveau système du crédit canadien pour aidant naturel (CCAN) remplacera les trois crédits d'impôt actuels. Comme pour le système actuel, un seul montant sera disponible pour chaque personne à charge ayant une déficience; ce montant peut être réparti entre plusieurs aidants qui supportent le même membre de la famille, et ce, jusqu'à l'atteinte du montant maximal alloué pour chaque personne à charge ayant une déficience. Le nouveau crédit canadien pour aidant naturel ne sera pas accordé aux enfants adultes vivant avec leurs parents aînés qui n'ont pas de déficience. Le tableau ci-dessous, provenant des informations offertes par le budget fédéral de 2017, résume le fonctionnement du système de crédit d'impôt actuel et de celui à venir.



Peter A. Wouters

Directeur, Planification fiscale et successorale et planification de la retraite Gestion de patrimoine

Peter A. Wouters collabore avec des conseillers autonomes et d'autres professionnels pour sensibiliser les gens sur les enjeux et les préoccupations auxquels sont confrontés les particuliers bien nantis, les professionnels et les propriétaires d'entreprise. Il contribue à la recherche et à l'élaboration de solutions optimales pour les clients visant à améliorer leur bien-être financier tout en répondant à leurs souhaits et à leurs styles de vie particuliers. Chaque année, il donne plus d'une centaine d'ateliers, de séminaires et de conseils techniques à travers le pays, tant aux conseillers qu'aux clients, sur les enjeux, les concepts et les stratégies liés à la fiscalité, à la planification successorale et à la planification du revenu de retraite. En tant que gérontologue financier enregistré, il consacre une bonne partie de son temps à sensibiliser des gens de toutes les professions qui travaillent avec les personnes âgées ou qui sont spécialisés dans les besoins, les attentes et les problèmes propres à ces personnes. Dans ces activités, la planification complète du style de vie tient une place importante.

L'équipe Services Ventes-Impôt-Planification successorale + (Services VIP+) apporte son appui à l'interne et aux courtiers par l'entremise, notamment, de séminaires, de formations, d'illustrations sur des concepts avancés et de consultations techniques sur des cas spécifiques.

Vous pouvez joindre Peter A. Wouters à peter.wouters@empire.ca.

Prestation canadienne pour les aidants naturels

| Prestations courantes | Comment fonctionnent les crédits d'impôt non remboursables |
|---|---|
| Crédit pour les aidants naturels | Crédit offert à une personne offrant des soins à domicile à un membre de la famille à charge aux prises avec une déficience physique ou mentale : parents, grands-parents (âgés de 65 ans et plus), soeurs/frères, tantes/oncles et/ou nièces/neveux. |
| Limites | Crédit de 15 % de 4 667 \$ ou de 6 788 \$ si la personne à charge est admissible au montant pour les aidants familiaux; le montant est réduit dollar pour dollar du revenu net de la personne à charge qui dépasse 15 940 \$ (chiffres de 2016). |
| Crédit pour les aidants familiaux | Crédit d'impôt de 15 % de 2 121 \$ en plus d'autres crédits d'impôt connexes pour personnes à charge tels que : le crédit pour aidants naturels, le crédit pour personnes à charge admissible, le crédit pour époux ou conjoint de fait et le crédit pour personne à charge ayant une déficience. Il peut aussi être un crédit autonome pour les aidants d'enfants mineurs ayant une déficience (chiffres de 2016). |
| Crédit pour les personnes à charge ayant une déficience | Crédit d'impôt de 15 % pour les personnes offrant du soutien à un adulte à charge (qui n'est pas l'époux ou le conjoint de fait) aux prises avec une déficience physique ou mentale; la personne à charge n'a pas besoin d'habiter avec l'aidant. |
| Limites | 6 788 \$ réduit dollar pour dollar du revenu net de la personne à charge qui dépasse 6 807 \$ (chiffres de 2016). |

Prestations proposées

| | |
|-------------------------------------|--|
| Crédit canadien pour aidant naturel | Remplace les trois crédits d'impôt courants pour les personnes offrant du soutien à : <ol style="list-style-type: none"> un membre de la famille à charge tel que les parents, les grands-parents, soeurs/frères, tantes/oncles, nièces/neveux, un enfant adulte ou une personne à charge ayant une déficience telle qu'un conjoint, un conjoint de fait, un enfant âgé de 18 ans et moins ayant une déficience ou une personne à charge ayant une déficience au moment de faire la réclamation du crédit pour personne à charge admissible. |
| Limites | <ol style="list-style-type: none"> 6 883 \$ 2 150 \$ (rappelez-vous que l'aidant naturel reçoit peut-être déjà d'autres crédits d'impôt) réduit dollar pour dollar du revenu net de la personne à charge qui dépasse 16 163 \$. La personne à charge n'a pas besoin d'habiter avec l'aidant (chiffres de 2017). |

Si vous êtes ou allez potentiellement devenir un aidant naturel, prenez la peine de consulter vos conseillers professionnels pour voir de quelle façon vous pouvez optimiser cette prestation dans le cadre de votre planification fiscale et financière.

© 2017 par Peter A. Wouters

Placements Empire Vie Inc. est une filiale en propriété exclusive de L'Empire, Compagnie d'Assurance Vie. Les contrats de fonds distincts sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Placements Empire Vie Inc. est le gestionnaire de portefeuille des fonds distincts de l'Empire Vie.

Ce document reflète l'opinion de Placements Empire Vie Inc. à la date indiquée. L'information contenue dans ce document est fournie à titre informatif seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire Vie et ses sociétés affiliées déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. L'information obtenue auprès de sources tierces est jugée comme fiable, mais la société ne peut en garantir l'exactitude. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision. La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Placements Empire Vie Inc. utilise cette marque de commerce sous licence.